

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/11/2018

Date de la convocation 30/10/2018 Date d'affichage 30/10/2018 Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 13	L' an 2018, le 6 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, EPIN Annie, MISANDEAU Jeannine, SCHMITT Marie-Agnès, MM : ABIVEN Jean-François, BONNEAU Cédric, HARDOUIN Maurice, LEGRAND Didier, PELTIER Sylvain, VERON Antoine Excusé(s) : Mme DEBELLY Laurie, M. ROBERT Eric Secrétaire : M. BONNEAU Cédric
VOIRIE	Monsieur Maurice HARDOUIN informe le Conseil Municipal que l'entreprise Durand TP devrait commencer les travaux à compter du 12 novembre prochain pour les travaux de voirie dans l'impasse de la Grand'rue (suite à affaissement de la cave) et la pose d'un drain chemin des Dars. Reste à préciser la date car aucune demandé d'arrêté n'a été faite en mairie. Les travaux d'aménagement de voirie rue de la Poterne devraient débuter le 8 janvier 2019. (durée maximum 17 semaines), puis suivis au printemps de ceux de la rue des Roches Neuves
Réf : 2018/11/107 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018	<u>DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11/09/2018</u> <u>(réf DCM 2018-9-91 du 11/09/2018)</u> <i>M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie</i> Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit : Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n) 2018-9-91 du Conseil Municipal de Varrains en date du 11/09/2018, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes : A) Décision n° 2018/1 du 06/10/2018 : signature du marché de travaux de voirie – aménagement de la rue de la Poterne et rue des Roches Neuves - le 6/10/2018 Avec l'entreprise ATP de BROSSAY (49) pour un montant de 206 772.20 euros HT (248126.64 euros TTC)
DROITS DE PREEMPTION URBAINS	
Réf : 2018/11/111 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018	<u>DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelle AA n° 200- Les Rivières</u> Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître Marie-Françoise BABUT-ROBIN, notaire à BREZE (49) a transmis en mairie une déclaration d'intention d'aliéner datée du 16/10/2018. Elle concerne la parcelle cadastrée section AA n° 200 - Les Rivières - surface totale 453 m² appartenant à ALTER CITES. LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus
URBANISME	
Réf : 2018/11/110	<u>LOTISSEMENT DU CLOS BACCHUS II</u>

A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 WISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 09/11/2018	<u>RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES (VOIRIES ET ESPACES VERTS)</u> le CONSEIL MUNICIPAL - ACCEPTE la rétrocession des espaces communs du lotissement du Clos Bacchus II selon les termes de la convention en date du 1/8/2011 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les formalités en rapport avec à la rétrocession des parties communes (voirie et espaces verts)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	
<u>PLUi – débat sur PADD</u> Monsieur le Maire expose les différentes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Axe n° 1 : développement du potentiel économique (piliers touristique et agricole) avec 4 orientations : soutenir les activités agricoles et sylvicoles, affirmer le territoire comme capitales du tourisme en Val de Loire, renforcer la diversité de l'offre d'activités économiques, renforcer le rôle des gares dans l'attractivité du territoire) Axe n° 2 : renforcer la centralité du pôle saumurois avec 3 orientations : relancer l'attractivité résidentielle, hiérarchiser les pôles et relais de croissance, répondre aux besoins de la population en matière de logements. Axe n° 3 : valoriser les ressources locales avec 6 orientations : limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, poursuivre un développement vers l'énergie positive, tenir compte des risques pour la sécurité des biens et des personnes, préserver les secteurs reconnus pour leur biodiversité remarquable, valoriser le paysage ligérien, piloter et animer le PLUi Les extensions urbaines pour Varrains ne sont pas possibles. Les grands axes d'urbanisation pour Varrains sont les zones des Rogelins et du Lion.	
ELECTIONS	
<u>CONSULTATION DES ELECTEURS LE DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018</u> deux réunions publiques seront organisées le 30 novembre et 5 décembre 2018 à la salle Mariane à 20 h	
<u>REFORME ELECTORALE</u> A compter de janvier 2019, une réforme importante de la gestion électorale est mise en œuvre. La gestion des inscriptions et radiations électorales se fera sous la responsabilité du maire, ce dernier sera contrôlé par une commission de contrôle. La commission actuelle de révision électorale composée du maire, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal pourra siéger jusqu'au 9/1/2019 et sera supprimé par la suite. La Préfecture ordonne aux communes de constituer une nouvelle commission de contrôle électoral qui sera composée de - Mme Marie-Agnès SCHMITT - M. Eric ROBERT - M. Jean-François ABIVEN - M. Didier LEGRAND - Mme Jeannine MISANDEAU Suppléant : M. Antoine VERON	
AFFAIRES DIVERSES	
	Prochaine réunion de Conseil Municipal le mardi 4 décembre 2018